

Introduction

Ce bref chapitre expose les objectifs de ce guide, émet des suggestions pour son utilisation et souligne ses limites.

Le secteur de la microfinance – qui concerne la prestation de services bancaires pour les pauvres – a connu un plein essor ces vingt dernières années. En 1997, on estimait à 7 000 le nombre d'institutions de microfinance (IMF) dans le monde offrant des crédits de faible montant aux micro-entreprises, des services de dépôt adaptés aux besoins des ménages pauvres, et d'autres services financiers comme les transferts. Jusqu'ici la plupart de ces institutions sont des organisations non gouvernementales (ONG) à but non lucratif. Cependant un certain nombre de coopératives d'épargne et de crédit, notamment en Afrique, offrent désormais des services de microfinance et quelques établissements financiers agréés, ainsi que certaines banques commerciales, commencent à s'introduire sur le marché.

Actuellement, les principales sources de financement des institutions de microfinance sont les bailleurs de fonds et les gouvernements. Mais les institutions de microfinance les plus importantes s'aperçoivent que la demande de leur clientèle dépasse de loin l'offre limitée de fonds octroyés par les bailleurs de fonds et gouvernements. Parallèlement, elles ont montré qu'elles pouvaient fournir des services en microfinance sur une base financière pérenne : les clients trouvent un tel intérêt dans les services proposés par ces institutions qu'ils sont prêts à en payer le prix. Lorsqu'une institution de microfinance devient financièrement pérenne, elle peut commencer à financer ses crédits avec les dépôts et avec d'autres sources commerciales de capitaux. Ainsi, elle échappe aux limites inhérentes au financement par les bailleurs de fonds, tout en assurant un service d'épargne sûr et comode pour ses clients.

Dans ce contexte, les conseils d'administration et les dirigeants des institutions de microfinance, ainsi que leurs bailleurs de fonds, sont plus attentifs aux rapports financiers de ces institutions. Traditionnellement, les audits externes constituent le principal moyen de garantir l'exactitude et la pertinence de ces rapports. Cependant, l'expérience a montré que les audits externes parviennent rarement à produire un examen satisfaisant de la situation financière et des contrôles internes de l'institution – notamment en ce qui concerne les informations relatives au portefeuille de crédits. Il existe trois principales raisons à ces limites des audits externes :

- Les clients qui commanditent des audits externes – administrateurs, dirigeants et bailleurs de fonds – ne savent souvent pas ce qu'ils peuvent attendre ou non

Les audits externes parviennent rarement à produire un examen satisfaisant de la situation financière d'une institution de microfinance – notamment en ce qui concerne son portefeuille de crédits

*Les procédures
traditionnelles d'audit
des états financiers
ne permettent pas
de détecter les faiblesses
des portefeuilles
de microfinance*

de ces audits. Ils ne savent pas non plus quelles procédures spéciales, débordant du cadre des audits ordinaires, peuvent être nécessaires pour aborder certaines questions, ou quels termes de référence employer pour faire comprendre leurs besoins à l'auditeur.

- Les bailleurs de fonds proposent souvent des termes de référence dans le cadre d'audits externes, mais ceux-ci se concentrent habituellement sur la conformité aux accords de prêt ou de subvention passés entre l'institution et le bailleur, ou l'examen de l'affectation spécifique des fonds du bailleur, plutôt que la santé financière de l'institution de microfinance auditée.
- Peu d'auditeurs externes ont une réelle expérience de la microfinance. Ils comprennent par conséquent rarement les caractéristiques propres aux activités de microfinance, qui requièrent des procédures d'audit différentes de celles employées pour des activités financières traditionnelles.

Les audits d'institutions de microfinance posent également un autre problème : les auditeurs et le personnel de ces institutions consacrent souvent trop de temps à des questions non essentielles par rapport aux principaux risques caractérisant l'activité de microfinance. Les cabinets d'audit ont tendance à confier les audits d'institutions de microfinance au personnel junior, et ce personnel s'emploie surtout à vérifier la conformité des comptes de l'institution avec une liste détaillée d'obligations comptables et opérationnelles – qui ne sont pas toutes pertinentes pour évaluer la fiabilité des informations financières de l'institution, ainsi que la sécurité ou l'efficacité de ses activités.

C'est pourquoi ce guide met l'accent sur une approche de l'audit « fondée sur le risque » : l'auditeur externe doit évaluer l'importance relative des différents domaines de risques et fonder la plus grande partie de son travail d'audit sur les domaines les plus significatifs pour l'institution concernée. Par exemple, une documentation volumineuse sur le crédit ou des procédures d'approbation à différents niveaux sont ordinaires dans les banques commerciales traditionnelles, mais peuvent se révéler totalement inappropriées dans le cadre d'une institution de microcrédit. Et distinguer les points cruciaux des points moins importants requiert une capacité de jugement dont l'auditeur ne peut faire preuve que s'il comprend l'activité d'une institution de microfinance. La plupart des auditeurs devront prendre beaucoup de temps pour apprendre à connaître le fonctionnement des institutions de microfinance, mais cela leur évitera en contrepartie de perdre du temps à élaborer des tests portant sur des données secondaires.

Il a été fait référence plus haut aux « caractéristiques propres » à l'activité de microfinance. La plupart de ces caractéristiques ont trait au portefeuille de crédits. Le portefeuille de crédits constitue la principale source de problèmes sérieux, problèmes qui ne sont pas toujours immédiatement décelables et peuvent même échapper à l'attention des dirigeants, parfois jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les résoudre. Les procédures traditionnelles d'audit des états financiers ne permettent pas de détecter les faiblesses habituelles des portefeuilles de microfinance. Ainsi les chapitres qui, dans chaque volume, traitent des procédures d'examen des

portefeuilles de crédits, comptent parmi les plus importants de ce guide. Ces chapitres, plus que tous les autres, contiennent des informations qu'il est difficile de trouver ailleurs. Les auditeurs et les clients des cabinets d'audit doivent donc les examiner tout spécialement.

Les lecteurs de ce guide s'apercevront que celui-ci consacre beaucoup plus d'attention aux activités de crédit des institutions de microfinance qu'à leur activité d'épargne. Ceci ne signifie pas pour autant que le crédit est plus important que l'épargne pour la clientèle pauvre. En réalité, le contraire est souvent vrai. De nombreuses institutions de microfinance souhaitent acquérir le statut d'institution financière agréée, non seulement pour avoir accès aux ressources commerciales, mais aussi pour pouvoir offrir des services d'épargne à leur clientèle cible. Les services d'épargne ne sont cependant traités ici que brièvement pour les raisons suivantes : peu d'institutions de microfinance sont habilitées à recevoir des dépôts, et l'audit des opérations d'épargne des institutions de microfinance, contrairement à celui des opérations de crédit, est quasiment similaire à celui mené dans les banques commerciales.

L'annexe A est un autre élément clé de ce guide : elle présente des lignes directrices pour le contenu et la présentation des états financiers des institutions de microfinance. Si ces indications sont suivies, elles permettront aux lecteurs des états financiers d'une institution de microfinance de juger facilement de la capacité de cette institution à développer ses activités au-delà des limites inhérentes aux fonds de subvention restreints des bailleurs de fonds.

*Ce guide est divisé
en deux volumes,
chacun s'adressant à
un public précis*

1.1 Destinataires et utilisation du guide

Ce guide est divisé en deux volumes, chacun s'adressant à un public précis. Le volume 1 s'adresse tout particulièrement aux clients des audits externes, parmi lesquels les administrateurs, les dirigeants et le personnel des institutions de microfinance, ainsi qu'aux investisseurs extérieurs, notamment les bailleurs de fonds. Les sujets abordés dans le volume 1 sont les suivants :

- Ce que l'on peut attendre – ou non – des audits externes.
- La relation entre les fonctions d'audit interne et d'audit externe.
- Les différentes prestations que l'on peut demander aux auditeurs externes, dont les missions d'audit spéciales et les missions d'audit sur la base de procédures convenues.
- Comment commanditer un audit, et notamment comment rédiger les termes de référence et choisir le cabinet d'audit.
- Les problèmes spécifiques associés aux portefeuilles de crédits des institutions de microfinance.
- Comment les audits sont conduits.
- Comment interpréter les rapports d'audit.

Le volume 2 s'adresse aux auditeurs externes. On y trouve une présentation du secteur de la microfinance dans son ensemble – des concepts généraux qui de-

vront être complétés par un apprentissage approfondi des pratiques de ce secteur et de la méthodologie propre à l'institution de microfinance audité. Le volume 2 contient également des conseils concernant un certain nombre de problèmes spécifiques liés à l'audit des institutions de microfinance. Les auditeurs externes trouveront probablement utile de lire également le volume 1, dans la mesure où il contient des informations qui ne sont pas reprises dans le volume 2.

Les deux volumes sont susceptibles d'intéresser également les autorités de réglementation et de supervision. Face au développement du secteur de la microfinance, les autorités de supervision bancaire de nombreux pays sont contraintes de trouver une solution à la question de la supervision des institutions de microfinance. L'expérience a clairement montré qu'une supervision efficace de ces institutions exigeait un ajustement préalable des procédures de réglementation et de contrôle appliquées aux intermédiaires financiers traditionnels. Ce guide n'a pas la vocation d'un manuel de contrôle, mais son contenu pourrait être utile à l'élaboration d'un tel manuel. En tout cas, les superviseurs responsables du contrôle d'institutions de microfinance auront la possibilité de se référer eux-mêmes ou de renvoyer leurs auditeurs au présent guide.

Une série d'annexes viennent illustrer les informations exposées dans les deux volumes.

1.2 Limites du guide pratique

Ce guide pratique n'est pas un manuel de comptabilité. Il donne quelques indications sur les systèmes comptables et les contrôles internes. Les institutions de microfinance doivent avoir mis en place leurs propres règles comptables, leurs propres manuels et systèmes de contrôle interne avant de commanditer un audit externe.

Ce n'est pas non plus un manuel d'audit. Il ne doit être utilisé que pour compléter les normes d'audit en vigueur et la méthodologie interne du cabinet d'audit, ceci dans le cadre légal et réglementaire applicable à l'institution audité.

Bien que ce ne soit pas un manuel d'audit, une institution de microfinance demandant un audit pourra y trouver un appui au niveau du processus contractuel. Avant de passer un contrat avec l'auditeur, le client pourra préalablement demander à celui-ci de lire le guide pratique et lui indiquer les principaux éléments qu'il ne pense pas devoir mettre en œuvre pour des raisons pratiques, de coût, ou de contradiction avec les normes réglementaires.

Le volume 2 s'adresse aux auditeurs de diverses institutions de microfinance et de pays différents. Dans la mesure où ces auditeurs présentent une expérience et un degré d'expertise très variables, il a été difficile de proposer un niveau de discussion adapté à tous les lecteurs. Les auditeurs expérimentés trouveront, par exemple, peu d'intérêt dans la revue des principes généraux d'audit. Nous espérons toutefois que ces auditeurs comprendront la raison de l'inclusion de ces éléments dans le guide, et s'intéresseront aux éléments relatifs aux enjeux spécifiques de l'audit des institutions de microfinance.

1.3 Organisation du volume

Les chapitres 2 à 5 de ce volume proposent une vision globale du secteur de la microfinance et des audits d'institutions de microfinance, et présentent, en particulier, une analyse des différences entre les institutions de microfinance et les établissements bancaires classiques. Ces chapitres présentent les normes d'audit et procédures les plus adaptées à l'audit d'institutions de microfinance. Les auditeurs qui n'ont encore jamais effectué d'audit d'institution de microfinance ou qui se trouvent dans des pays où il n'existe pas de normes nationales d'audit, doivent examiner attentivement les chapitres 2 à 5. Les auditeurs plus expérimentés seront sans doute déjà familiarisés avec les éléments qui y sont présentés.

Les chapitres 6 à 13 contiennent des informations certainement utiles à tous les auditeurs, car ils fournissent des indications spécifiques sur l'obtention de la preuve d'audit pour les soldes comptables clés des institutions de microfinance.